



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale



ETUCE – European Trade Union Committee for Education  
Internationale de l'Éducation – Région européenne

Président  
Larry FLANAGAN

Vice-président-e-s  
Odile CORDELIER  
Andreas KELLER  
Trudy KERPERIEN  
Dorte LANGE  
Branimir STRUKELJ

Trésorière  
Joan DONEGAN

Directrice européenne  
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE  
Boulevard Bischoffsheim 15 1000  
Bruxelles | BELGIQUE  
secretariat@csee-etuce.org  
+32 2 224 06 92

## Déclaration du CSEE

### Impact de la crise énergétique sur le secteur de l'éducation

*Adopté par le comité du CSEE le 8 novembre 2022*

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a été suivie de la volonté concertée du Kremlin d'utiliser l'énergie comme arme politique. Cette situation, associée au regain de la demande en énergie, au ralentissement de la production des approvisionnements énergétiques et à une période de chauffage plus longue, a fait grimper les prix du gaz et de l'électricité à des niveaux record. Ces augmentations du coût du gaz et de l'électricité, qui interviennent à un moment où les économies européennes restent encore fragiles à la suite de la pandémie de COVID-19, menacent la qualité de services publics tels que l'éducation. Les conséquences d'une politique fiscale gouvernementale de plus en plus restrictive toucheront probablement plus fortement les communautés les plus défavorisées d'Europe qui, ayant à faire face à de multiples crises mondiales interconnectées, luttent déjà pour leur survie. Cette hausse du prix du gaz et de l'électricité se traduit désormais par une crise du coût de la vie qui plonge un grand nombre de travailleur-euse-s dans la précarité, les produits de base devenant inabordables pour des millions de personnes. La crise énergétique met également en péril le soutien et la confiance nécessaires pour opérer une transition énergétique juste. Afin de pouvoir surmonter cette confluence de défis, les gouvernements doivent introduire des mesures politiques permettant aux services publics de répondre et de surmonter la menace que fait peser la hausse des prix du gaz et de l'électricité. En vertu des [recommandations](#) de la Confédération européenne des syndicats, ces mesures politiques, doivent prévoir des interventions ciblées pour aider les personnes qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie, en plafonnant les prix de l'énergie, en instaurant une taxe sur les surprofits réalisés par les sociétés énergétiques et en introduisant des mesures de soutien anticrise définies en concertation avec les syndicats.

Le CSEE estime que le choix actuel des pays européens qui consiste à introduire des mesures d'austérité pour répondre à la crise énergétique met en péril les services de biens publics tels que l'éducation, ainsi que la qualité de l'enseignement, et menace par conséquent le droit humain fondamental à l'éducation. [Certains pays](#) européens envisagent déjà de réaliser des économies budgétaires en supprimant l'apprentissage en personne dans les établissements scolaires, faute de pouvoir les chauffer, et en revenant à l'apprentissage à distance. Dans d'[autres pays](#) du continent, les établissements scolaires ont dû réduire leurs dépenses en personnels de soutien, en entretien et en équipements scolaires pour pouvoir honorer leurs factures d'énergie. Le CSEE condamne avec force cette situation et exhorte les gouvernements à abandonner cette voie ayant une incidence négative sur les conditions de travail des enseignant-e-s et sur le droit humain à l'éducation. Au final, tout cela aura des conséquences pédagogiques négatives sur les élèves, notamment les plus défavorisé-e-s, ainsi que sur les conditions de travail des enseignant-e-s, et



augmentera les risques psychosociaux et le stress lié au travail. En fin de compte, cela a non seulement un impact pédagogique négatif sur les étudiants, en particulier les plus défavorisés, mais aussi un impact social car cela priverait les étudiants d'un environnement d'apprentissage accueillant et chaleureux et de la possibilité de recevoir au moins un bon repas quotidien. Dans le même temps, cela affecte fortement les conditions de travail des enseignants, augmentant les risques psychosociaux et le stress lié au travail.

En effet, l'organisation en urgence de l'enseignement à distance durant la crise de la COVID-19 a déjà démontré les conséquences néfastes de l'apprentissage en ligne et à distance sur la qualité de l'éducation, ainsi que sur la santé mentale et le bien-être dans ce secteur. Le CSEE rappelle le droit fondamental du travail selon lequel la santé et la sécurité doivent être garanties dans les environnements professionnels des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de l'éducation. Cela suppose pour les gouvernements de garantir que les établissements scolaires soient suffisamment chauffés pour protéger la sécurité physique des enseignant·e·s, des universitaires, des personnels de l'éducation et des élèves, en particulier dans les pays plus exposés aux basses températures en hiver.

Afin de pouvoir travailler à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux et à la réalisation du droit à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, les gouvernements européens doivent s'engager à introduire des mesures appropriées pour freiner la hausse des prix de l'énergie, à assurer le financement public durable de l'éducation et à revaloriser les salaires des enseignant·e·s en fonction de l'inflation. Dans sa résolution du [5 octobre sur la réaction de l'Union à la hausse des prix de l'énergie en Europe](#), le Parlement européen a déjà invité les États membres « à maintenir et à renforcer d'urgence les services publics », tels que l'éducation, que met en péril la hausse des prix de l'énergie. D'autre part, la Commission européenne a mis en exergue dans son document de réflexion en vue de la préparation de la Stratégie annuelle pour une croissance durable (SACD) 2023 que les prix de l'énergie et son accessibilité auront un impact considérable sur le marché du travail, avec le risque de voir une augmentation de nombre de « travailleurs pauvres ». Raison pour laquelle le CSEE estime crucial d'aborder ces questions dans la prochaine SACD et dans les Lignes directrices pour l'emploi 2023 et de renforcer le soutien financier apporté dans le cadre du plan REPowerUE, qui intègre les principales possibilités de financement prévues par la Facilité pour la reprise et la résilience. Par ailleurs, le CSEE demande que la proposition de révision de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments puisse faciliter la rénovation des infrastructures publiques telles que les établissements scolaires, comme souligné dans le rapport final du groupe d'expert·e·s de la Commission européenne « Investir dans notre avenir : des investissements de qualité dans l'éducation et la formation ».

Continuant à soutenir et exprimer sa solidarité avec ses organisations membres qui prennent des mesures pour augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail des enseignants, universitaires et autres personnels de l'éducation dans ces circonstances socio-économiques difficiles, le CSEE réaffirme que l'éducation est un investissement crucial pour le bien-être présent et futur de l'Europe. Le dialogue social équitable et inclusif reste le seul moyen d'apporter des solutions efficaces aux besoins des employé·e·s de l'éducation et d'offrir un service de qualité à l'ensemble des élèves. Le sous-financement de l'éducation en cette période de choc énergétique est non seulement injuste, mais il accentue la crise et les dommages causés à long terme à la structure même de nos sociétés.

Le CSEE condamne toute réponse politique des gouvernements européens qui menace le droit humain fondamental d'accéder au bien public que représente l'éducation de qualité en optant pour un resserrement des budgets des services publics essentiels.

*\* Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 125 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant·e·s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*